

# Compte rendu Conseil ED 583

## 10/01/19

---

### **Présents :**

*K. Weiss, S. Sauvagnargues, B. Roig, C. Le Gal La Salle, V. Thireau, J. Raymond, P. Perdiguier, A. Johannet, S. Schnegg, D. Béniméris, M. Bossard, J. Jean-Baptiste, M. Ménard, E. Delattre, M. Rosales, B. Pottier, C. Moulin-Farina*

**Absents excusés :** *J-L. Fanlo, J-P. Lavigne, L. Aprin, N. Leroy*

---

### **Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du CR du conseil du 1/10/18
  2. Constitution du conseil de l'ED : mise à jour des représentants tenant compte des modifications dans les établissements et unités de recherche. Etablir des listes d'émargement explicites (composition ; personnes votantes ou pas).
  3. Modification du bureau de l'ED : proposition d'intégrer des représentants des doctorants afin de mieux faire fonctionner cet outil de gouvernance. Fixer le mode de fonctionnement en relation avec le conseil de l'ED (notamment pour les prises de décisions sur les outils de fonctionnement), ainsi
  4. Fonctionnement des CSI : propositions et clarification de la procédure ; proposition d'une grille d'entretien pour le CSI avec le doctorant
  5. CIF: procédure à clarifier en début de thèse, puis lors des réinscriptions. Proposition d'identifier un « tuteur » représentant de l'ED pour chaque doctorant
  6. Formations et animation de l'ED: formation des encadrants (proposition d'une journée de l'ED autour de retours d'expériences des encadrants) ; formations des doctorants sur site (Nîmes et Alès)
  7. Rapport d'activité de l'ED et préparation de l'évaluation HCERES
  8. Demandes des doctorants
  9. Questions diverses
- 

Début de la réunion : 14h10

### **Point 1 : Approbation du CR du conseil du 1/10/18**

- Le CR du Conseil du 1/10/18 est approuvé à l'Unanimité

### **Point 2 : Modification du conseil de l'ED**

- Etant donnée la situation actuelle d'Unîmes, (pas de Président élu à ce jour) il faut attendre pour la révision de la convention Unîmes-IMT Mines Alès. De la même façon,

l'équipe de direction d'Unîmes va être constituée dans le mois à venir, suite à l'élection du 22/01/19, ce qui va impacter la composition du Conseil de l'ED, notamment en termes de membres invités permanents. Il faut donc attendre le prochain conseil de l'ED pour valider des propositions qui pourront tenir compte de ces éléments en termes de représentation des établissements.

- Il est rappelé que les représentants des établissements sont des invités permanents et qu'à ce titre, ils ne prennent pas part aux votes.
- Des représentants des équipes de recherche de l'IMT au Conseil de l'ED doivent être proposés, puisqu'actuellement, les deux directeurs d'équipe ne font pas partie de l'ED. Il faut donc que des représentants membres de l'ED soient proposés lors du prochain conseil.
- Le conseil de l'ED devra donc être modifié lors de la prochaine réunion du conseil de l'ED, en tenant compte de ces mises à jour nécessaires.

### Points 3 : Modification du bureau de l'ED

- Suite au dernier conseil de l'ED, lors duquel il a été envisagé de supprimer le bureau de l'ED, une réflexion conjointe de la directrice et de la directrice adjointe amène à proposer plutôt de modifier la constitution et le fonctionnement de cet outil de gouvernance de l'ED. En effet, il s'agirait d'y intégrer des représentants des doctorants, afin de discuter des problématiques plus centrées sur le fonctionnement de l'ED et des besoins des doctorants. Le bureau n'est pas un outil de gouvernance obligatoire mais il peut permettre de faire des réunions plus souvent et de mieux tenir compte des besoins. Il servira à mieux gérer la vie de l'ED et sera un lien entre les doctorants et les établissements.
- P. Perdiguier demande des précisions sur le rôle du bureau : K. Weiss répond que le bureau doit aider les doctorants au niveau des formations, séminaires, mais aussi des conditions de travail. Ainsi, le bureau pourrait aussi faire le lien avec les labos lorsque cela s'avère nécessaire.
- Se pose alors le problème de la composition du bureau qui est débattue.
- La composition du bureau suivante est proposée : la Direction de l'ED (directrice et directrice adjointe), les représentants des doctorants ainsi, lorsque l'ordre du jour me nécessitera, les représentants des laboratoires.
- ***Il faudra donc re-préciser le périmètre d'action du bureau et du conseil dans la convention et le règlement intérieur.***

### Point 4 : Fonctionnement des CSI

- **Amélioration des CSI.** Le fonctionnement actuel, tout en étant conforme au décret, n'est pas optimal. K. Weiss pense en effet qu'il ne facilite pas la parole des doctorants, notamment en cas de problèmes à gérer avec la direction de la thèse.
- A l'avenir, il faudra veiller à mieux différencier la partie scientifique (CST) et le CSI à proprement parler. Pour cela, après la partie scientifique (qui se déroulera toujours en présence des directeurs et des membres extérieurs), il faudra notamment modifier l'ordre de passation pour démarrer avec l'entretien avec la direction de la thèse et terminer par l'entretien avec le doctorant sans la direction.
- Il est proposé d'introduire une grille d'entretien pour faciliter la discussion avec le doctorant. En effet, actuellement, les doctorants estiment que la façon dont est mené l'entretien ne les incite pas à s'exprimer sur leurs potentielles difficultés.

- J. Jean-Baptiste demande s'il peut y avoir ajout d'une seconde personne extérieure ainsi que d'un autre doctorant qui assiste au CSI. Cela est tout à fait possible, et d'ailleurs cela a déjà été fait pour la partie scientifique pour certaines thèses.

### Point 5 : les conventions individuelles de formation (CIF)

- **L'intérêt de la convention individuelle de formation (CIF)** n'est pas compris actuellement par les doctorants qui la considèrent comme une contrainte supplémentaire lors de l'inscription. K. Weiss explique que cet outil doit être considéré comme un réel accompagnement des doctorants et mérite d'être utilisé dès le début de la thèse puis réactualisé au cours du doctorat pour coller aux besoins des doctorants, notamment en termes de formations.
- Une crainte est exprimée de la part des doctorants quant à la réactualisation de la CIF chaque année : cela pourrait modifier le « contrat » entre doctorant et directeur de thèse. K. Weiss indique que cette réactualisation a pour but de mieux réévaluer les besoins de formation, qui peuvent évoluer tout au long de la thèse.
- Intérêt de la CIF : en début de thèse, elle définit les besoins de formation pour la thèse du doctorant, ainsi que les conditions de travail. Elle doit être mise en place au plus tard dans les 6 mois après le début de la thèse et mise à jour chaque année au moment du CSI.
- **Il est proposé qu'un référent de l'ED accompagne chaque doctorant dans cette démarche.** En début de thèse il faut qu'il y ait une réunion avec la direction de thèse, le doctorant et le référent, ainsi qu'un autre représentant qui peut être un doctorant de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année. Ceci devrait permettre d'avoir une vraie réflexion sur les besoins et donc sur le contenu de la CIF.

### Point 6 : Formations et animation de l'ED

- Les doctorants souhaitent l'ouverture de formations sur Nîmes et Alès.
- Alès travaille pour essayer d'ouvrir des formations aux doctorants de Nîmes, c'est en cours.
- **Les doctorants demandent la mise en place d'une formation à la pédagogie.** La demande est prise en compte.
- Une demande concerne aussi des formations techniques sur les machines (sciences dures). Une proposition est de faire des échanges avec des doctorants d'autres ED qui seraient susceptibles d'utiliser le même type de machines.
- Une formation pour les encadrants est proposée par le Collège doctoral (dates : 26-28 mars sur Perpignan).
- K. Weiss propose également une formation sous forme de table ronde pour les encadrants (avec un partage de retour d'expériences : gestion des abandons, des difficultés d'encadrement, etc.). P. Perdiguier indique qu'une formation de ce type a eu lieu l'an dernier à l'IMT, qui compte 3 autres ED. S. Sauvagnargues propose de partager ce qui s'est fait sur Alès. Il est proposé par P. Perdiguier d'intégrer l'ED 583 (et donc les encadrants nîmois) à cette formation en 2019.

### **Point 7 : Rapport d'activité de l'ED et préparation de l'évaluation HCERES**

- Dans la mesure où l'ED a été d'abord en construction, puis qu'il y a eu un rapport à mi-parcours l'année dernière, le rapport annuel d'activité en tant que tel n'a pas été fait. Il faut désormais s'y atteler chaque année.
- Pour l'évaluation HCERES, une réunion d'information aura lieu à Montpellier le 31/01/19. K. Weiss et S. Sauvagnargues y seront présentes.

### **Point 8 : demandes des doctorants**

- Les doctorants souhaiteraient pouvoir disposer d'ordinateurs portables afin de faciliter leur travail. Ils émettent l'idée de récupérer des anciens ordinateurs à la DSI, ou encore de faire la demande à la Région, qui équipe déjà les lycéens en ordinateurs portables. C. Moulin contacte la région à ce sujet.
- Les doctorants s'étonnent de ne pas avoir, en tant que salariés, de visite médicale. Ceci est de la responsabilité de l'établissement, et il est envisagé de faire le lien sur ce sujet.

### **Point 9 : questions diverses**

- J. Raymond parle des rencontres Mines/Alès sur Alès le 28/03/19, il souhaite qu'il y ait une présentation de l'ED et que 2 doctorants de notre ED présentent leur thèse en 180S, comme l'année dernière.
- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 15/03/19 de 10h à 12h ; le lieu reste à préciser (Nîmes ou Alès)
- La date du bureau de l'ED est fixée au 29/01/19 à 14h à Nîmes

Fin de la réunion à 16h15